

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. PIERRE BÉLAND, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE, DES BUTTES DU LAC AUX SAUTERELLES,
DES BASSES COLLINES DU LAC GUERNESÉ ET DES COLLINES DE BRADOR
DANS LA PROVINCE NATURELLE DU PLATEAU DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 19 octobre 2006, 10 h 30
Conseil de Bande
Pakua Shipi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2006 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS 5

PRÉSENTS DANS LA SALLE :

SERGE MESTOKOSHO

CAMILLE NAPESS

JOÉE BELLEFLEUR

DENIS MESTENAPÉO

MATHIAS MARK

ALICE LALO

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Alors, merci de nous accueillir chez vous. Nous sommes ici, nous représentons le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et nous sommes ici pour recueillir vos opinions, vos connaissances, vos commentaires sur un projet qui est proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

10 M. SERGE MESTOKOSHO :

 Ça, c'est le gouvernement?

15 LE PRÉSIDENT :

 C'est le gouvernement, mais c'est indépendant des autres ministères. C'est un bureau qui fait seulement des audiences pour aller, selon les projets, dans les différentes régions retenir l'opinion des gens et ensuite faire un rapport au ministre sur le projet en question.

20 M. SERGE MESTOKOSHO :

 Ça, c'est indépendant du gouvernement ou. . .

25 LE PRÉSIDENT :

 Non. C'est-à-dire que ça fait partie du gouvernement, mais c'est indépendant des projets des ministères. C'est un peu comme une sorte de tribunal, si on veut, dont le rôle est d'aller recueillir l'opinion des gens sur les projets.

30 Alors, c'est un bureau qui est neutre. On n'est pas en faveur des projets ni contre les projets. On veut seulement aider les gens à recueillir toute l'information pour ensuite prendre une décision. Et nous, on fait un rapport qui est remis au ministre directement.

35 Et ce n'est pas nécessairement des projets de réserve. Ça peut être une usine, ça peut être une route. Ça peut être bien des choses. Selon la loi, il y a plusieurs types de projets qui doivent nécessairement mener à une audience publique où on va recueillir l'opinion des gens.

40 Il faut quand même que ce soit un projet assez gros. Pour construire un cabanon, il n'y a pas d'audience publique. Mais il y a un certain nombre de projets qui dans la loi sont indiqués: une route qui fait plus que tant de kilomètres, une usine qui a plus que telle dimension, une mine dans certaines circonstances et tout.

M. SERGE MESTOKOSHO :

45 Audience publique, si je comprends bien. . .

LE PRÉSIDENT :

50 Audience publique, ça veut dire simplement qu'on écoute ce que les gens ont à dire.

M. SERGE MESTOKOSHO :

Il y a comme 3 équipes?

55 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a notre équipe à nous, le BAPE, que je vais vous présenter. Il y a moi-même. Mon nom, c'est Pierre Béland. Je suis président de la commission. Je suis le seul commissaire. Alors, je suis commissaire et président.

60

Il y a David Boudreault et Sophie Hamel qui sont analystes. Donc, eux, ils étudient les différents aspects du projet. Il y a Anne-Lyne Boutin, qui est la responsable du secrétariat; c'est elle qui s'occupe de tous les documents, de toutes les informations, le lien aussi avec vous, avec les autres participants. Et Catherine Roberge, je ne la vois pas, elle est derrière moi, Catherine qui s'occupe des communications, je pense que c'est elle qui a pris contact avec vous ici.

65

Il y a les services techniques. Il y a Lise Maisonneuve qui enregistre tout ce qu'on dit aujourd'hui. Il n'y a pas de haut-parleur, mais le son va dans son enregistreuse. Et ensuite, elle, elle va transcrire. Tout ce qui est dit va être écrit et ça va être envoyé dans les différents centres d'information. Vous en avez un ici sur ce projet et ça va être envoyé aux autres centres d'information, qui sont à Rivière-Saint-Jean, Havre-Saint-Pierre, Blanc-Sablon, Saint-Augustin de l'autre côté ainsi que Rivière-au-Tonnerre, et à Québec et à Montréal.

70

Et monsieur Michel Filteau, lui, il s'occupe des fils.

75

M. SERGE MESTOKOSHO :

Je vais traduire tous les. . .

80 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça, c'est notre équipe à nous, qui, comme je vous disais, est indépendante et écoute ce que les gens ont à dire sur le projet. Et le projet est présenté par les gens qui sont là, qui représentent le ministère de l'Environnement: monsieur Patrick Beauchesne, Olivier Bérard,

85 Marilou Tremblay et monsieur dont j'oublie le nom.

M. VINCENT DESORMEAUX :

Vincent Desormeaux.

90

LE PRÉSIDENT :

Vincent Desormeaux, voilà. Alors, eux représentent le ministère de l'Environnement et c'est eux qui ont préparé ces documents parce que c'est leur projet à eux de faire une réserve.

95

Et en plus, il y a monsieur. . .

M. SERGE MESTOKOSHO :

100

Peut-être afficher. . .

LE PRÉSIDENT :

105

Les noms. Oui, c'est affiché. On les avait affichés tout à l'heure, mais on les a descendus parce que. . . peut-être qu'on pourrait en remettre une sur le mur? On va en remettre une sur le mur.

110

Et il y a monsieur Sébastien Desrochers qui représente le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Alors, lui, ce ministère est responsable des aspects mines, les forêts, développement hydroélectrique et la faune, la gestion du caribou, de l'orignal et des autres espèces.

115

Alors, ça, c'est les trois groupes qui sont ici. Eux sont là pour présenter le projet. Monsieur Desrochers est là pour répondre à des questions précises qui concernent son ministère. Et nous, on est là pour écouter ce que vous avez à dire sur le projet et ensuite mettre tout ça ensemble et faire un rapport au ministre.

120

Et on a le mandat de faire ça d'ici la mi-février. Alors, à la mi-février, on remet notre mandat au ministre. On va écouter les gens. On est allés à Rivière-Saint-Jean lundi. On était à Blanc-Sablon hier soir. On est ici ce matin. Ce soir, on est de l'autre côté de la rivière, à Saint-Augustin. Et ça, ça termine la première partie de notre travail.

125

Ensuite, il y a une deuxième partie. Une fois qu'on aura reçu l'avis des gens, on demande aux gens qui ont une opinion sur le projet, qui veulent se prononcer, ils peuvent nous soumettre un mémoire, un texte ou ils peuvent nous le soumettre oralement. Et il est possible qu'on revienne. Et ça, ça se passe toujours un mois après maintenant.

130 Donc, la semaine du 21 novembre, il est possible qu'on revienne dans la région pour écouter ce que les gens ont à dire après qu'ils auront consulté tous les documents qui sont déposés ici, dans les autres centres, et recueillir les opinions et finalement inclure ça dans notre rapport. Et là, on retourne à Québec et on rédige le rapport.

135 Dans les semaines qui vont venir, on va garder le contact avec vous pour savoir si vous voulez nous rencontrer à nouveau, soumettre un mémoire, comment dirais-je...?

M. SERGE MESTOKOSHO :

Tout le monde va venir encore?

140 **LE PRÉSIDENT :**

On peut venir plus nombreux, moins nombreux. C'est comme vous voulez. Non, probablement qu'il y aurait moins de gens parce qu'on n'a pas besoin d'une si grosse équipe pour présenter le projet. Mais on est nombreux parce qu'on fait tous les différents endroits.

145 Est-ce que vous voulez traduire pour nous ou...

M. SERGE MESTOKOSHO :

150 J'ai donné l'information ce matin parce que, moi, je vous ai oubliés.

LE PRÉSIDENT :

Ah! vous nous aviez oubliés.

155 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Je voulais faire ça lundi, puis trop d'affaires. Puis je dis que c'est mon erreur, qu'ils soient avertis au moins une semaine avant.

160 **LE PRÉSIDENT :**

165 Alors si vous voulez, ce qu'on pourrait faire, je pourrais demander au ministère de présenter leur projet. Et puis ensuite, vous pourrez nous donner vos commentaires, poser des questions, s'il y a des choses qui ne sont pas claires dans leur présentation, ou des objections, vos connaissances du milieu, s'il y a des erreurs dans leurs informations, si vous voulez ajouter des choses, n'importe quoi. Nous, on est ici pour écouter.

170 Alors, peut-être Patrick, si vous pouvez prendre, je ne sais pas, moi, dix, quinze minutes pour présenter c'est quoi les réserves de biodiversité, les limites de ce que vous proposez et tout, et qu'est-ce que ça veut dire une réserve de biodiversité, qu'est-ce que ça peut impliquer pour ces gens ici qui sûrement utilisent ce territoire-là. Voilà. Alors, je vous laisse la parole.

175 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Merci. Bonjour, tout le monde. Moi et Olivier, on travaille au ministère de l'Environnement et c'est nous qui avons le mandat de créer des aires protégées, donc des territoires partout au Québec qui vont être protégés de différentes activités industrielles. Et le nom qu'on donne à ces territoires-là, ce sont «des réserves de biodiversité».

180 Pour vous donner un exemple d'autres types de territoires protégés, il y a les parcs. Comme le projet de parc de Harrington Harbour, ça c'est un parc.

185 Une réserve de biodiversité, c'est aussi un territoire qui est protégé, mais c'est surtout protégé donc des principales activités industrielles qui peuvent être sur un territoire. Donc, on parle des mines, on parle de l'exploitation pour des barrages pour faire de l'électricité.

190 Dans ce cas-ci, ça s'y prête moins bien. Mais comme on fait aussi des aires protégées dans le sud du Québec, une des activités qui est interdite dans les réserves de biodiversité, c'est la coupe forestière.

Donc, Olivier va vous présenter ça rapidement dans des termes...

195 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, continuez.

200 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Moi, c'est Olivier Bérard. Je vais vous présenter un petit peu les projets rapidement, puis je m'arrêterai pour permettre la traduction.

205 Donc, peut-être juste en introduction juste pour mettre ça en contexte, les deux projets, actuellement le gouvernement est en négociation avec certaines communautés innues, dont celle de Pakua Shipi, dans l'approche commune. Ces deux projets de réserve de biodiversité, à notre avis, ne nuisent pas et ne nuiront pas aux activités traditionnelles autochtones. Puis dans le cas où il y aurait une entente conclue dans les années prochaines, bien, c'est sûr que le gouvernement respectera les engagements qui seront pris dans cette entente.

210 Nous autres, on vient vous présenter deux projets de réserve de biodiversité, qui sont des
aires protégées qui sont dans la région, c'est-à-dire Guernesé, la région du lac Guernesé et les
rivières Coxipi, Napetipi, Saint-Paul, Bujeault et Chagnon, ces cinq grandes rivières qui
traversent le territoire de la réserve de biodiversité de Guernesé, puis également les collines de
Brador qui sont au sud-est de... bien, au nord de Blanc-Sablon, juste au nord de Blanc-Sablon.

215 Mais ces deux projets-là aussi, il y a également un processus de négociation global entre
le gouvernement et les communautés autochtones. Puis nous autres, bien, c'est sûr que ces
projets-là, je ne dirais pas sont dissociés mais disons qu'ils se mènent parallèlement à ces
négociations-là en tant que telles.

220 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

C'est celui-là, là?

225 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

235 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Puis le dernier point, c'est que les activités à l'intérieur de ces deux territoires-là, les
activités traditionnelles autochtones ne sont pas restreintes ou ne sont pas limitées. Donc, ça ne
change rien dans la pratique de vos activités quotidiennes.

240 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Ça veut dire qu'ils ont le droit de chasser puis...

245 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui. Juste pour mettre en contexte un petit peu d'où ça vient, comme l'a dit Patrick, on a
des projets de réserves d'aires protégées à l'échelle du Québec. Donc, ce n'est pas seulement ici
qu'on cherche à protéger certains territoires des activités industrielles. C'est vraiment à l'échelle du
Québec.

250 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

C'est qui qui a décidé ça?

M. OLIVIER BÉRARD :

255

Le gouvernement.

M. SERGE MESTOKOSHO :

260

Vous auriez pu inclure tout Saint-Augustin? Il y aurait pas eu de coupe de bois et tout ça.

M. OLIVIER BÉRARD :

265

C'est que...

M. SERGE MESTOKOSHO :

270

Parce que, nous autres, on a eu un sondage là-dessus. On avait entendu parler du projet de coupe de bois, puis toute la population a été contre ce projet-là, le projet de coupe de bois.

M. OLIVIER BÉRARD :

275

Le projet qui apparaît sur la carte, qui est le jaune en tant que tel?

M. SERGE MESTOKOSHO :

Oui, mais c'est plus à l'ouest de la rivière.

M. OLIVIER BÉRARD :

280

C'est deux projets différents en tant que tels. Mais pour répondre à votre question sur qui a choisi et comment on a choisi ces territoires, c'est que nous autres, on travaille avec un cadre général à l'échelle du Québec et que la sélection des territoires se base sur des données environnementales, sur des données des sols.

285

M. SERGE MESTOKOSHO :

Puis on a-tu été consultés sur le choix des terrains?

290

M. OLIVIER BÉRARD :

Non.

M. SERGE MESTOKOSHO :

295

Non?

M. OLIVIER BÉRARD :

300

Actuellement, les audiences publiques, la rencontre d'aujourd'hui est une consultation en tant que telle. Il n'y a pas eu de consultation préalable à la mise en place des statuts projetés. On a essayé de vous rencontrer à deux reprises et je ne sais pas, en tout cas je ne sais pas si vous pouvez me répondre, mais on vous a envoyé aussi l'information, les plans de conservation et les documents de consultation publique sur une base régulière. Donc, vous avez été informés mais pas consultés avant l'attribution de ce statut de réserve de biodiversité projeté.

305

LE PRÉSIDENT :

310

Si je peux me permettre, on fait une consultation maintenant et c'est un projet. Il n'y a aucune décision qui a été prise. Et c'est pour ça qu'on vient, à ce moment-ci, pour avoir l'opinion non seulement de vous, mais des gens à Saint-Augustin, à Blanc-Sablon et tout, sur est-ce que c'est acceptable? Est-ce qu'il y a des modifications qui devraient être faites? Est-ce que... tout, ce que vous pouvez penser sur ce projet. Et c'est seulement par la suite, une fois que le gouvernement a reçu notre rapport qui donne l'opinion des gens, qu'une décision va être prise sur est-ce qu'on en fait une réserve ou non.

315

Allez-y.

M. OLIVIER BÉRARD :

320

Juste peut-être une petite précision. C'est que les deux territoires sont actuellement protégés par un statut de réserves de biodiversité projetées. Donc, ils existent déjà. Le statut projeté, c'est un statut temporaire de protection que le gouvernement attribue à ces territoires pour une période de quatre ans afin d'exclure dès le départ les activités industrielles qui risqueraient de perturber ou de modifier finalement le territoire, pour justement avoir le temps de mener le travail de connaissances et de consultation et d'information auprès des différents utilisateurs du territoire, dont votre communauté.

325

M. SERGE MESTOKOSHO :

330

Excusez, tantôt, tu fais le commentaire qu'il y a eu des documents d'envoyés. Je le sais pas s'il y avait des documents de perdus parce qu'il y a souvent des changements. Les mandats des Conseils, c'est à tous les deux ans, puis des fois il n'y a pas de suivi.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Roberge va vérifier avec vous pour s'assurer que les documents sont bien arrivés. Parce qu'il y en a d'autres qui vont venir. Par exemple, tout ce qui s'est dit à Rivière Saint-Jean, ça va venir ici. Tout ce qui s'est dit hier à Blanc-Sablon, ça va venir ici. Tout ce qui va se dire ce soir à Saint-Augustin, de l'autre côté, ça va venir aussi.

340 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Parce que madame Madeleine, qui soulevait la question tantôt de la coupe de bois, c'est ça qui...

345 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais le noter et on va revenir là-dessus tout à l'heure, la coupe de bois. Continuez, monsieur Bérard.

350 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Donc, juste pour répondre aussi à la question de tout à l'heure concernant qui a identifié ces territoires et comment ils ont été identifiés, donc c'est le gouvernement qui a identifié ces territoires-là intéressants à protéger à l'échelle locale mais aussi à l'échelle du Québec. Puis le gouvernement a pris cette décision sur des éléments naturels de la faune, des paysages, des sols, etc.

360 Puis pour chacun des territoires aussi, il y a eu une analyse des impacts socio-économiques potentiels qui a été réalisée. Puis donc, il y a certains territoires qui avaient été identifiés au départ, qui ont été abandonnés en raison des impacts trop importants. Puis ces deux territoires-là ont été approuvés par le gouvernement en raison de leur intérêt pour protéger l'environnement et le fait qu'il y avait peu d'impacts socio-économiques.

365 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

C'est quoi les... tu parles de socio-économiques. Y a-t-il des...

370 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Par exemple, y a-t-il des projets ou des potentiels miniers? Y a-t-il des projets ou des potentiels hydroélectriques? Y a-t-il des droits sur le territoire d'attribution, par exemple, pour exploiter la forêt, etc.? Donc, c'est ce genre d'impacts socio-économiques qui sont évalués.

375 Donc, peut-être pour préciser, il y aurait juste, vu que cette carte-là est à l'écran, pour bien situer le territoire, le territoire de la réserve de biodiversité de Guernesé, c'est environ 2 000

kilomètres carrés. La limite nord...

380 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Tu peux-tu montrer les villages?

385 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Je peux le faire d'ici. Donc, ça, c'est la côte. Saint-Augustin est ici, Pakua Shipi est ici. Ici, c'est Rivière-Saint-Paul, Middle Bay, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon. Ça, c'est la limite actuelle du Conseil privé. En tout cas, c'est la frontière entre le Québec et le Labrador. C'est la limite nord de Guernesé.

390

Les grandes rivières qui sont à l'intérieur de Guernesé sont la rivière Coxipi, Napetipi. Ça, c'est le lac Guernesé. Peut-être que vous autres, vous utilisez un nom, je ne sais pas si vous attribuez un nom à ce lac-là en tant que tel. La rivière Saint-Paul, le ruisseau Chagnon et la rivière Bujeault.

395

Donc, ça, ce territoire-là fait 2 000 kilomètres carrés.

Puis le deuxième territoire, c'est la réserve de biodiversité projetée des collines de Brador, qui est environ à 15 kilomètres au nord de Blanc-Sablon. Ça, c'est un territoire de 32 kilomètres carrés. C'est un tout petit territoire qui protège cinq collines et le lac Courtemanche ou Three Mountain Pond. Puis lui, il a été identifié parce qu'il y a des éléments spécifiques, des éléments particuliers, particulièrement des plantes qu'on ne retrouve pas ailleurs sur la Côte-Nord.

400

405 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Chez nous aussi, il y a des plantes qu'on ne retrouve pas ailleurs dans le monde.

Une question posée par Joël: c'est quoi les projets? C'est quoi qu'ils veulent faire dans ces territoires-là?

410

M. OLIVIER BÉRARD :

C'est justement ça que je vais vous expliquer. D'abord, peut-être juste pour mieux définir qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité projetée, on en a parlé un petit peu tout à l'heure, une réserve de biodiversité projetée, c'est une aire protégée.

415

Qu'est-ce qu'une aire protégée? C'est un territoire qui vise à protéger les différentes caractéristiques environnementales comme, par exemple, la faune, la flore, les sols, des lacs, des rivières, qui sont représentés à l'échelle du Québec. Puis c'est un territoire qui est protégé

420 légalement, c'est-à-dire soit par, nous autres, dans notre cas, c'est par rapport à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Donc, la réserve de biodiversité vise à protéger ces différents éléments.

425 Peut-être avant de répondre à la question concernant qu'est-ce qu'on va faire et qu'est-ce qui va être fait dedans, peut-être juste parler un petit peu de nous autres, de la connaissance qu'on a de l'utilisation et de l'occupation de ces territoires-là.

430 Donc, c'est sûr, pour y accéder, il y a l'utilisation des VTT, de la motoneige. Il y a aussi des chalets et des abris sommaires. Il y a la cueillette de petits fruits, la coupe de bois de construction et de chauffage, la pêche, le piégeage, la chasse. Il y a aussi une pourvoirie sur la rivière Saint-Paul. Il y a vos activités traditionnelles et ces activités sont pratiquées sur une base régulière et les territoires sont beaucoup plus accessibles l'hiver en raison, bien sûr, du gel des lacs et rivières et de la neige en tant que telle.

435 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Ça, tu parlais d'occupation, utilisation des territoires?

440 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui. Puis concernant les informations, les connaissances qu'on a plus particulièrement sur vos activités ou les activités traditionnelles autochtones, nous autres, on travaille en partenariat avec le Secrétariat aux affaires autochtones qui s'occupe du côté autochtone au gouvernement.

445 Puis d'après leurs informations, à l'intérieur du territoire de Guernesé, il y aurait des sites de sépulture, des bases de tentes permanentes, des lieux de rencontres estivales et des rivières patrimoniales, donc tous des usages qui seraient pratiqués à l'intérieur de l'aire protégée, en plus des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de la cueillette à des fins alimentaires, rituelles et sociales, puis également que l'artisanat traditionnel tiendrait une place importante dans votre communauté.

450 Puis à l'intérieur de ces territoires, on vise à protéger l'environnement, mais on veut aussi protéger l'environnement en favorisant la connaissance, en favorisant l'implication des usagers du territoire, puis aussi en favorisant une mise en valeur, c'est-à-dire un développement compatible avec la protection de l'environnement.

455 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

460 Joël Bellefleur pose la question: pourquoi juste le projet? Pourquoi pas tout le territoire de la Basse-Côte qui nous touche?

LE PRÉSIDENT :

465 Alors, monsieur Bérard.

M. OLIVIER BÉRARD :

470 Oui. C'est que l'objectif du gouvernement, c'est de protéger différents endroits au Québec et de répartir les endroits protégés sur l'ensemble du territoire du Québec. Le gouvernement s'est fixé un objectif de protéger 8 % du territoire. Si le gouvernement avait pris la décision de protéger l'ensemble de la Basse-Côte-Nord, il ne pourrait pas créer d'aires protégées ailleurs au Québec, ce qui fait qu'il ne pourrait pas atteindre son objectif.

475 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

8 %?

M. OLIVIER BÉRARD :

480 Oui.

M. SERGE MESTOKOSHO :

485 Le gouvernement du Québec, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

490 Le gouvernement du Québec.

M. SERGE MESTOKOSHO :

Il dit: «Ça, ça vient de Hydro-Québec», ce que Joël me dit.

495 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, monsieur Bellefleur dit que c'est Hydro-Québec qui a restreint la limite. On a monsieur Desrochers qui représente Hydro-Québec par l'entremise de son ministère. Est-ce que Hydro-Québec a agi ou influencé la décision?

500

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

 Dans les propositions qui ont été soumises à l'époque, on parle de 2001-2002, l'analyse, et là on n'a peut-être pas rentré dans les détails suffisamment, mais ce qui a amené

505 à proposer ce territoire-là, c'était une analyse écologique essentiellement. Et cette analyse
écologique là a amené à une proposition d'un territoire et ce territoire-là a été analysé au niveau
des impacts socio-économiques, et ça s'est avéré très acceptable.

Donc, c'est ça qui a mené à la délimitation ou la proposition de ce territoire-là.

510

LE PRÉSIDENT :

Alors au départ, c'est basé sur la végétation, les animaux, la faune, les rivières et non
pas sur l'exploitation des rivières pour faire les barrages.

515

M. SERGE MESTOKOSHO :

Il dit qu'il comprend c'est quoi que vous voulez faire, mais il ne comprend pas derrière
l'idée, l'idée de ce projet-là.

520

LE PRÉSIDENT :

L'idée générale du projet?

525

M. SERGE MESTOKOSHO :

C'est la rivière quoi?

M. OLIVIER BÉRARD :

530

Natashquan.

M. SERGE MESTOKOSHO :

535

Nous autres, si on voulait demander la rivière chez nous, Pakua Shipi, ce serait
possible? On pourrait faire une demande, quoi?

LE PRÉSIDENT :

540

Pour avoir une réserve de biodiversité?

M. SERGE MESTOKOSHO :

Oui?

545

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

550 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Oui, vous pourriez faire une demande de protection pour une rivière en particulier.

M. SERGE MESTOKOSHO :

555

C'est quoi la raison de Natashquan?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

560

Peut-être pour répondre à cette question-là, donc ce que vous voyez sur la carte, qui est tout le Québec, les taches qui sont en jaune ou qui sont en rouge, ce sont tous des territoires qui sont protégés. Donc, ça vise vraiment la protection de la nature. On voit qu'il y en a un peu partout. Il y en a dans le sud, il y en a en Abitibi, il y en a au Lac Saint-Jean, puis il y en a sur la Côte-Nord. Il y en a des grandes, il y en a des plus petites.

565

Et chacun des territoires sont choisis parce qu'ils protègent des choses particulières. Dans le cas de la Côte-Nord, sur les territoires qu'on discute aujourd'hui, bien, on a essayé d'aller chercher deux grandes rivières qui étaient là, puis on a choisi la Natashquan et la Magpie.

570

Il y avait déjà un projet de parc, c'est le parc de Harrington Harbour qui est ici, puis les deux territoires qu'on vous présente aujourd'hui, qui sont plus proches de votre territoire ancestral, qui est le lac Guernesé et les collines de Brador.

M. SERGE MESTOKOSHO :

575

Nous autres, on pourrait-tu faire un projet de réserve de biodiversité?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

580

Actuellement, c'est le gouvernement qui peut faire ça, parce qu'on crée ces territoires-là avec une loi. Olivier l'a mentionné, c'est la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Vous pourriez proposer des territoires qu'on pourrait analyser par la suite.

LE PRÉSIDENT :

585

Oui, allez-y, monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

590 Peut-être monsieur Beauchesne pourra compléter l'information. Dans le fond, je veux juste lancer une bribe d'info.

 C'est que la protection de territoires qui sont proposés là ne sert pas à empêcher la réalisation d'activités industrielles. Le fait que des activités industrielles ne puissent pas se
595 dérouler dans ces territoires-là est une conséquence, mais le statut ne vise pas à dire: «On va viser les endroits où il y a des projets industriels de ciblés.»

 L'élément qui amène le choix de ces territoires-là est un élément de caractérisation écologique du territoire. Donc, il y a une distinction entre les deux.
600

M. JOËL BELLEFLEUR :

 Mais tu dis: «viser le territoire». Pourquoi vous n'avez pas venu plus tôt avant de viser le territoire?
605

M. PATRICK BEAUCHESNE :

 Les travaux d'identification des territoires ont commencé en 2002 et effectivement, à cette époque-là, on n'avait pas prévu d'aller consulter les gens pour avoir des propositions. Parce qu'on
610 a identifié les territoires juste sur les types et les sortes de ce qui a été mentionné, donc qu'est-ce qu'on pouvait aller chercher comme type de rivière, type de lac, type de montagne, la faune associée à ça, les espèces de plantes associées à ça. Donc, on a fait vraiment une analyse juste sur ce qu'on appelle la diversité des formes de nature ou des types de forêt et des types de roche qu'on avait.
615

 Donc, effectivement, on n'a pas ça. Mais je vous dirais que, depuis, le processus a été changé et maintenant il y a une étape qui permet effectivement de recevoir des propositions de la part de la population ou des communautés autochtones ou de n'importe quel groupe ou citoyen qui veut en faire. Mais en 2002, cette étape-là n'existait pas.
620

LE PRÉSIDENT :

 Monsieur Bellefleur ou monsieur Mestokosho, est-ce que vous pourriez nous indiquer sur la carte ce serait quoi le territoire que vous voudriez protéger?
625

M. SERGE MESTOKOSHO :

 Avez-vous une carte?

630 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on ne voit pas vers l'ouest. Est-ce qu'on a une carte qui indique le territoire à l'ouest de celui-ci? C'est un peu grand, ça. Est-ce que c'est quelque chose...

635 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Elle dit, Madeleine, il n'y a pas assez de monde, il faudrait consulter tout... pour le projet, il n'y a pas assez de monde, il faudrait consulter la population, aller les rencontrer.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on pourrait...

645 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Si on demande une consultation, c'est sûr que tout le monde ne pourra pas venir. Parce que présentement, beaucoup de monde qui travaille.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Mais entre vous, disons entre aujourd'hui et dans un mois quand on pourra revenir, est-ce que vous pourriez au moins commencer à présenter sur une carte pour qu'on puisse voir éventuellement c'est quoi votre idée?

655 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Joël pose la question: il n'y a pas déjà, tu sais, dans les négociations, le gouvernement, il n'y a pas déjà des territoires?

660 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est un autre domaine. Est-ce que l'un de vous peut répondre à ça? Parce qu'il y a une différence entre ces aires-là et la négociation qui se fait entre les gouvernements en ce moment.

665 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Avez-vous une carte?

670 **LE PRÉSIDENT :**

De la Basse-Côte-Nord?

M. SERGE MESTOKOSHO :

675

Du coin ici.

LE PRÉSIDENT :

680

Cette carte-là, est-ce que c'est assez...

M. SERGE MESTOKOSHO :

685

La prochaine visite, c'est le 21?

LE PRÉSIDENT :

La semaine du 21 novembre.

690

M. SERGE MESTOKOSHO :

La semaine du 21. Le projet, tout ce qui est jaune, ça a commencé en 2002, vous avez dit?

695

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne, en quelle année les secteurs qui sont jaunes? Ça a commencé en 2002?

700

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Oui.

M. SERGE MESTOKOSHO :

705

Vous n'êtes pas venus ici, personne. Les Conseils, nous autres, ils ont-tu été consultés?

LE PRÉSIDENT :

710

Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Non, il n'y a pas eu de consultation directe avec les communautés à cette époque-là.

715

M. SERGE MESTOKOSHO :

C'est sûr, moi, je vais prendre tout le territoire.

720

Mme ALICE LALO :

Si on peut pas protéger, si on protège pas, c'est quoi que tu vas faire? Tu vas tout détruire?

725

LE PRÉSIDENT :

Je vais essayer de résumer un petit peu. L'idée, c'est de s'assurer que pour toutes les générations futures dans chaque région du Québec, il y aura au moins une partie de la nature telle qu'elle est depuis des milliers d'années qui ne sera pas exploitée. Il n'y aura pas de mine. Il n'y aura pas de coupe de forêt. Il n'y aura pas de barrage hydroélectrique.

730

Par contre, les autres activités traditionnelles, que ce soit les vôtres, la chasse ou la pêche, ou que ce soit les Blancs qui sont de l'autre côté, qui, eux autres aussi font de la chasse et de la pêche, ces activités-là sont maintenues.

735

Et c'est la même chose dans tout le Québec. Toutes les régions en jaune, c'est comme ça. L'objectif, c'est d'arriver à protéger comme ça 8 % du territoire de tout le Québec.

740

Mme ALICE LALO :

Dans chaque...

LE PRÉSIDENT :

745

Dans chaque région naturelle. Par exemple dans la région de Montréal, il n'y a pas les mêmes arbres qu'ici. C'est un autre type de végétation. Alors, il faut en protéger là aussi. Plus loin au nord, il n'y a pas d'arbres du tout. Donc, il faut protéger aussi ce genre d'habitat où il y a d'autres animaux, d'autres plantes que ce qu'il y a ici.

750

Alors, eux, ils ont fait comme l'ensemble du Québec pour trouver des endroits. Mais ça n'empêche pas de vouloir en protéger plus. Si on arrive, au lieu de 8 %, on arrive à 12 % et que tout le monde est d'accord, ces gens-là vont être très heureux, j'imagine.

Monsieur Beauchesne.

755

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Oui, sans doute. Mais cependant, actuellement, nous travaillons à l'atteinte d'un objectif de 8 %.

760

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Alors, eux, ils ont des limites. Ils ont des limites de budget, des limites de temps et tout. Ils ont dit: «On va protéger 8 %.» Ça, c'est l'étape sur laquelle ils travaillent en ce moment. Et dans la région ici, ils ont sélectionné les projets qu'on voit sur la carte, ces deux-là.

765

Monsieur Mestokosho tout à l'heure disait: «Bien, pourquoi ce n'est pas plus grand?» Oui, ça aurait pu être plus grand, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des contraintes des fois aussi. Quand on agrandit, il y a des gens qui disent: «Ah! non, là, ici, vous allez rentrer dans un village ou bien peut-être qu'on pourrait faire telle activité ici.»

770

Il faut que chacun mette un peu d'eau dans son vin, comme on dit, pour arriver à protéger certains territoires. Et notre objectif à nous, c'est d'avoir votre vision là-dessus, qu'est-ce que vous pensez.

775

M. SERGE MESTOKOSHO :

Nous autres... moi, je prends pas de vin.

780

LE PRÉSIDENT :

Mais de l'eau dans le thé?

M. SERGE MESTOKOSHO :

785

Oui, mais il ne faut pas que ça soit trop.

LE PRÉSIDENT :

Et au début, monsieur Beauchesne, je crois, a fait la différence entre les négociations à l'échelle des gouvernements, entre le gouvernement fédéral, provincial et les Innus, sur la souveraineté des territoires – je ne veux pas rentrer dans ça parce que ce n'est pas mon domaine – et une distinction entre ça et les réserves de biodiversité. Ils ne sont pas contradictoires, d'une certaine façon, mais ce n'est pas le même processus.

795

M. SERGE MESTOKOSHO :

800 Moi, j'ai... vu qu'on n'a pas été... nous autres, ma question: on peut-tu demander, on peut-tu faire un projet de réserve du territoire de Pakua Shipi au nord? On peut-tu faire la demande vu qu'on n'a pas été consultés?

LE PRÉSIDENT :

805 Monsieur Beauchesne disait tout à l'heure qu'en 2002, ils n'ont pas consulté la population avant de déterminer les zones. Mais maintenant, c'est possible.

 C'est ça? S'il y a des gens ou des communautés qui disent: «On a une aire ici qu'on voudrait protéger puis ajouter aux aires qui existent déjà», c'est possible. Monsieur Beauchesne.

810 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

 Il est possible de faire une demande, sauf qu'actuellement, sur cette portion du Québec là, on a atteint l'objectif de 8 %. Et c'est sûr que, comme vous dites, on peut toujours en mettre plus dans un coin. Mais nous, vous voyez, notre objectif, c'est de travailler sur l'ensemble du Québec. Donc, il faut un équilibre du réseau et on ne peut pas tout mettre sur la Basse-Côte-Nord.

820 Puis actuellement, je vous dirais même on a dépassé le 8, on est rendus à 10.5. Donc, si on en ajoute, il va falloir réfléchir à nouveau le réseau par rapport aux objectifs aussi qu'on a. Donc, on veut protéger une certaine quantité de terrains, mais on veut aussi des éléments de qualité, de diversité de terrains. Et ça, ces objectifs-là, pour l'instant ils sont atteints.

M. SERGE MESTOKOSHO :

825 Et la partie jaune, on peut le déplacer pour mettre... parce que ça ne nous touche pas beaucoup. Plus au nord-est, là.

LE PRÉSIDENT :

830 Absolument. Vous pouvez faire des propositions pour changer les limites.

M. SERGE MESTOKOSHO :

835 Nous autres, ce qui nous touche, c'est la rivière. Puis le projet de coupe de bois, ça nous touche aussi. Parce qu'ici, c'est l'identité. On vit sur la rivière, à tous les jours qu'on vit. S'ils coupent tout le bois, nous autres, on est finis, on est morts.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

840 Est-ce que c'est possible, monsieur le président, sur la carte qu'on puisse voir la section de la rivière? Est-ce que c'est toute la rivière ou il y a une section de la rivière Saint-Augustin qui est plus importante?

M. SERGE MESTOKOSHO :

845 La partie jaune, c'est quoi la convention d'aménagement forestier?

LE PRÉSIDENT :

850 Monsieur Desrochers, la partie jaune où il y a la convention, c'est quoi au juste?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

855 C'est un territoire qui initialement était une convention d'aménagement forestier, qui maintenant n'existe plus dans cette forme légale là. Maintenant, le ministre a une nouvelle formule, qui sont plus des permis annuels d'intervention qui sont octroyés à la Municipalité de Saint-Augustin pour la récolte de bois dans ce secteur-là.

860 C'est un programme particulier pour les territoires qui sont à l'extérieur des territoires actuellement conventionnés, je veux dire au niveau de l'aménagement forestier, des conventions ou des contrats d'approvisionnement pour les usines. C'est des opportunités pour du développement local qui sont données aux collectivités. Et ce secteur-là avait été identifié par la Municipalité de Saint-Augustin pour justement alimenter une petite usine locale et de créer de l'emploi.

865

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a en ce moment une usine qui exploite le bois?

870 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

À ma connaissance, il y a de la transformation de bois qui se fait.

LE PRÉSIDENT :

875 Ici, à Saint-Augustin?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

880 C'est très local. On parle d'un maximum de 2 000 mètres cubes annuellement. Donc,

c'est très, très, très à petite échelle. C'est vraiment pour les besoins locaux que ça se fait.

LE PRÉSIDENT :

885 Est-ce qu'on peut vous consulter à nouveau, même entre maintenant et le 21 novembre, pour préciser quelle est la section de la rivière ou quel est le territoire qui vous intéresse plus particulièrement?

M. SERGE MESTOKOSHO :

890

Personnellement, ce qui m'intéresse, c'est toute la rivière jusqu'à Terre-Neuve puis l'autre rivière, la rivière du Nord-Ouest.

LE PRÉSIDENT :

895

Est-ce que vous identifiez ces rivières, rivière du Nord-Ouest?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

900

C'est Saint-Augustin et Saint-Augustin Nord-Ouest?

M. SERGE MESTOKOSHO :

905

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Jusqu'à la frontière.

910

M. SERGE MESTOKOSHO :

On peut avoir une période de réflexion?

LE PRÉSIDENT :

915

Oui, absolument. Est-ce que vous avez d'autres points ou d'autres sujets?

M. SERGE MESTOKOSHO :

920

Moi, je vais amener un point. C'est des rivières, tu sais, des projets de rivières, des projets d'Hydro, des projets de barrage, un point soulevé par un aîné ici. Son nom, c'est Andrew Poker.

925 Il parlait des rivières de la Basse-Côte, les grandes rivières projetées par Hydro, lui, il disait qu'il y a une place où est-ce que les rivières prennent leur source. Un coup que toutes les rivières sur notre territoire, il va avoir des barrages dessus, il dit que, lui, c'est son père qui avait dit ça avant quand qu'il était jeune, il est rendu vieux ici chez nous, il dit: «Un coup que toutes les rivières vont être fermées – il dit – tout le territoire va mourir aussi. » C'est ça qu'il m'avait dit.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, évidemment, comme on disait tout à l'heure, les régions en jaune, il n'y aura pas de développement hydroélectrique.

935 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Je sais, mais je voulais amener ce qu'il a dit.

LE PRÉSIDENT :

940 Oui, c'est bien. C'est enregistré.

M. SERGE MESTOKOSHO :

945 Alice, la prochaine, peut-être la semaine du 21, on va plus inviter – Alice Lalo – on va plus inviter, la prochaine rencontre, les aînés. Parce qu'eux autres, ils connaissent plus le territoire que nous.

LE PRÉSIDENT :

950 Parfait.

M. SERGE MESTOKOSHO :

955 Ils vont sûrement avoir leur mot à dire. Parce qu'eux autres, c'est différent, ils ont vécu là puis ils ont marché là. Puis moi, j'ai jamais vécu là. J'y ai été l'hiver mais c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

960 Monsieur Bellefleur.

M. JOËL BELLEFLEUR :

Ici, les points jaunes, c'est visé. Mais rivière Mécatina, pourquoi ils n'ont pas visé par

965 là, dans la rivière Mécatina?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

970

M. PATRICK BEAUCHESNE :

975 Sur la Côte-Nord, donc, on voulait avoir... on ne peut pas protéger et on ne pouvait pas protéger toutes les rivières. On avait déjà identifié la Magpie, la Natashquan. Puis je pense que c'est la rivière Saint-Paul qu'on voit là, qui passe dans Guernesé. Donc, on avait trois rivières qui étaient déjà identifiées: Magpie, Natashquan et Saint-Paul. Donc, nous, nos objectifs de protection de rivières, on les avait atteints.

M. SERGE MESTOKOSHO :

980

La rivière Magpie, le barrage c'est en bas? C'est en bas du secteur jaune?

LE PRÉSIDENT :

985 Oui. D'autres questions, commentaires? C'est sûr qu'il y a d'autres idées qui vont vous venir, puis vous pouvez nous les transmettre par téléphone, par courrier électronique, par la poste. Vous contactez madame Roberge ou madame Boutin, pour nous transmettre vos informations.

990 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Moi, c'est un commentaire personnel, là. Je suis encore en réflexion de ce que monsieur Andrew Poker a dit que quand toutes les rivières vont être fermées, il a dit que la terre va mourir aussi.

995

1000 C'est un commentaire personnel que je me dis que nous autres, la génération, ça ne nous touchera pas. Peut-être ça va toucher les autres générations, les enfants, puis l'autre génération après. C'est sûr, il y a beaucoup d'argent à faire sur les rivières, mais quand qu'on va être rendus... puis l'argent, ça se mange pas. C'est là qu'ils vont voir qu'il fallait protéger le territoire. Nous autres, ça ne touchera pas, on va bien manger, mais c'est les autres générations, les enfants, puis l'autre génération d'après. Ça, c'est mon commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1005 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres membres de votre communauté qui auraient des questions? L'autre monsieur Bellefleur? Monsieur Mark? Monsieur Mesténapéo?

M. SERGE MESTOKOSHO :

1010 Il dit: «Pourquoi ils ne protègent pas tout du côté de Pakua Shipi, le territoire où est-ce que les Innus vont à l'automne chasser? »

LE PRÉSIDENT :

1015 Vers l'ouest, à partir d'ici?

M. SERGE MESTOKOSHO :

1020 Ici, le territoire en haut jusqu'à... on dit que la frontière est Terre-Neuve. Mais nous autres, on ne reconnaît pas la frontière. Juste parce que vous êtes du Québec, on va utiliser la frontière de Québec–Terre-Neuve.

LE PRÉSIDENT :

1025 Donc, ça va faire partie des idées que vous allez nous soumettre, le territoire qui pour vous est plus important à protéger.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1030 Oui.

M. CAMILLE NAPESS :

1035 On dirait les territoires non protégés. Parce que quand Hydro-Québec fait ses études, on sait jamais, on sait jamais. Parce qu'il y a plusieurs années, comme le lac Robertson, il y a des études qui ont déjà été faites avant, qu'on n'a jamais su que la rivière voulait être fermée comme barrage. Ça fait que c'est ça.

1040 Comme sur place ici, nous autres, on dit que ce n'est pas protégé, parce qu'on dirait qu'on le saura pas quand Hydro-Québec va faire ses études aussi.

1045 Ça, c'est une nouvelle rivière, la rivière Saint-Augustin. Parce que c'est en haut, parce que c'est plus haut encore, c'est pour ça peut-être dans le futur ils vont faire des barrages là-dedans. C'est pour ça on n'est pas visés aussi du côté environnement aussi, parce que c'est des zones de chasse et tout le monde...

LE PRÉSIDENT :

1050 Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1055 À ce commentaire, je répondrais peut-être par un autre commentaire. C'est que les outils de conservation dont on parle ce matin, c'est un des outils qui vise un maximum de l'ordre de 8 % du territoire. Le gouvernement a pris cette orientation-là. Il n'a pas voulu mettre un objectif plus élevé que ça.

1060 La réalisation de projets de nature industrielle, surtout, par exemple, des projets hydroélectriques, il y a d'autres mécanismes de consultation. Il y a d'autres moyens de prise en compte des préoccupations locales. Et la réalisation ou non d'un projet, il y a, en plus du côté économique, donc de sa rentabilité, des aspects au niveau de la protection de l'environnement, il y a aussi un volet social important à être considéré.

1065 Donc, ce que je veux dire par là, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer ou il n'est pas essentiel d'attribuer un statut de protection. Il y a d'autres façons de discuter des projets.

1070 Donc, le gouvernement a décidé, avec des statuts qui sont permanents, qui sont attribués sur 8 % du territoire, d'officialiser que sur ces territoires-là, il n'y aurait aucun projet industriel. Mais pour les autres, ça se travaille comme ça se fait de façon... les discussions sont en continu.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1075 Un autre commentaire que je vais faire pour ce que monsieur Andrew Poker disait, quand on parle des rivières, des projets de barrage de rivières, on est consultés, mais il dit que les animaux ne sont pas consultés. Parce que c'est eux autres qui utilisent le territoire. Ça, c'est son commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1080 Moi, j'aurais une question pour vous. Le caribou forestier qui vit dans la forêt, est-ce qu'il y en a beaucoup par ici?

M. SERGE MESTOKOSHO :

1085 Il faudrait demander au caribou. Alice dit que, dans le territoire, il va y avoir du caribou si Terre-Neuve arrête de les bloquer pour qu'ils viennent dans le territoire.

LE PRÉSIDENT :

1090 Mais est-ce que vous en voyez à l'occasion dans vos...

M. SERGE MESTOKOSHO :

1095 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1100 Je pense que je vais apprendre la langue innue.

M. SERGE MESTOKOSHO :

Elle dit son frère, l'original, il y en a trois ici à côté de l'aéroport.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

1110 Monsieur Mestokosho, tout le monde, je vous remercie beaucoup de nous avoir accueillis et je suis content qu'on soit venus, qu'on ait entendu ce que vous aviez à dire. Mais on sent que vous avez encore des choses à nous dire, puis on va garder contact avec vous pour préciser un peu vos opinions sur la rivière.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1115 Mon questionnement, c'est: on peut-tu créer, nous autres, une réserve sur notre territoire?

LE PRÉSIDENT :

1120 On va obtenir une réponse à ça. Mais on voudrait aussi, comme j'ai dit tout à l'heure, préciser un peu...

M. SERGE MESTOKOSHO :

1125 La prochaine fois, la semaine du 21?

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord.

1130 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

On peut peut-être travailler jusqu'à la semaine du 21...

LE PRÉSIDENT :

1135 Oui.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1140

... un projet, je ne sais pas quelle sorte, pour continuer la discussion, une consultation de toute la population.

LE PRÉSIDENT :

1145

Absolument.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1150

Je ne sais pas comment, là, mais il faudrait trouver un moyen que... je sais pas s'il y a un contact qu'on peut...

LE PRÉSIDENT :

1155

Catherine et Anne-Lyne vont garder le contact avec vous et on va voir. Elles vont faire cheminer ça.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1160

Si vous faites quelque chose avant l'opinion des autres, avant la prochaine rencontre.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1165

Mais il y a aussi la question de: y a-tu moyen de mettre plus que 8 %?

LE PRÉSIDENT :

1170

Bien, ce n'est pas impossible. Ils nous ont dit tout à l'heure, je ne veux pas leur demander de répéter, mais qu'ils ont déjà atteint 10 % dans la région.

1175

Mais des limites aussi, ça peut se changer. Vous pouvez nous dire, par exemple, que selon vous, les limites ne devraient pas être là, mais plutôt être à un autre endroit; que la réserve, si on la déplaçait de telle façon, il y aurait la même surface mais ça protégerait des zones plus intéressantes pour vous et tout.

Comme les gens à Blanc-Sablon vont nous dire: «Bien, nous, on ne veut pas que vous

1180 protégiez cette partie-là mais protégez telle autre partie. » Alors, c'est ça qu'on attend, en continuant le dialogue avec vous, qu'on ait vraiment votre vision des choses en ce qui concerne ces aires-là, ce qui est proposé, ce que vous, vous proposez.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1185 Moi, je ne sais pas combien de pourcentage, pour moi personnellement, créer une réserve où ça nous touche dans notre communauté.

Dans ce territoire-là, y a-t-il des projets de quoi qui va être fait ou y a-t-il des projets projetés touristiques ou quelque chose comme ça?

1190

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

1195

M. PATRICK BEAUCHESNE :

L'objectif d'une réserve comme ça, le premier objectif, c'est la protection de la nature. Puis ensuite, c'est le maintien des activités qui sont déjà là, notamment pour votre communauté, donc tout ce qui a trait aux activités traditionnelles.

1200

Il n'y a pas de projets comme tels de développer des activités touristiques. Cependant, ce n'est pas nécessairement fermé à cette idée-là, il faut juste que ces projets-là soient conformes à ce qu'on appelle le plan de conservation. Ça, c'est un document qui dit qu'est-ce qu'on peut faire et qu'est-ce qu'on ne peut pas faire dans une réserve de biodiversité. Puis quand on fait des choses, il faut que ça soit en vertu de certaines règles et c'est ça qu'il faut déterminer ensemble.

1205

Donc, la porte est ouverte à des projets de mise en valeur, mais ça dépend quoi. Il faut regarder dans quelles conditions que tout ça va se réaliser.

1210

M. SERGE MESTOKOSHO :

Dans le parc Harrington, moi, je ne savais pas qu'il y avait un parc, on a-tu le droit de chasser là?

1215

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Pour l'instant, c'est un projet de parc. Le parc n'est pas créé officiellement.

M. SERGE MESTOKOSHO :

1220

Un projet?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1225 C'est un projet de parc, mais qui est quand même bien avancé.

D'ailleurs, Vincent Desormeaux qui est juste ici, c'est le chargé de projet pour ce parc-là. Est-ce que je peux me permettre, monsieur le président, de lui céder la parole?

LE PRÉSIDENT :

1230

Bien sûr, bien oui. Monsieur Desormeaux, qu'en est-il de ce projet?

M. VINCENT DESORMEAUX :

1235

Qu'en est-il de ce projet, c'est la question?

LE PRÉSIDENT :

1240

Oui, le projet de parc Harrington. C'est Harrington?

M. VINCENT DESORMEAUX :

Actuellement, la *Loi sur les parcs* interdit la chasse dans les parcs nationaux.

1245

M. SERGE MESTOKOSHO :

Ça, nous autres, on a-tu été consultés? Moi, je le sais pas, parce que je savais pas qu'il y avait un parc là.

1250

M. VINCENT DESORMEAUX :

Les gens de La Romaine, de Unamen Shipu, Raymond Bellefleur et monsieur Joseph Mullin, probablement vous les connaissez, font partie du groupe de travail pour ce projet de parc.

1255

M. SERGE MESTOKOSHO :

Nous autres, on n'est pas là?

M. VINCENT DESORMEAUX :

1260

Vous autres, vous n'êtes pas là, parce qu'on a déjà rencontré Mamu Pakatatau Mamit, la branche négociatrice de Mamit Innuat.

1265 À l'époque où Guy Bellefleur était le négociateur en chef, on a demandé à monsieur Bellefleur s'il y avait lieu d'intégrer aussi les gens de Pakua Shipi, s'ils étaient concernés, puis il a dit, comme c'est un projet qui était plus côtier, donc c'est proche de Harrington, il a dit que pour l'instant, il n'y avait pas lieu d'intégrer les gens de Pakua Shipi et que probablement que votre communauté serait plus concernée par le projet de parc Natashquan Aquanus Kenanu.

1270 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Moi, je pense ça nous concerne aussi.

1275 **M. VINCENT DESORMEAUX :**

Si vous pensez que ça vous concerne, alors à ce moment-là, il y a de la place pour vous autres sur notre groupe de travail pour désigner un ou deux représentants dans la prochaine rencontre.

1280 Je devrais vous montrer la carte peut-être du territoire qui est étudié pour ce projet-là. J'ai la carte ici.

LE PRÉSIDENT :

1285 Est-ce que vous pouvez leur en laisser une copie?

M. VINCENT DESORMEAUX :

Oui.

1290

LE PRÉSIDENT :

Alors, on termine. Merci d'être là. Ça a été un petit peu compliqué parce qu'on ne parle pas l'innu et on ne comprend pas non plus, quoiqu'on aurait peut-être ri nous autres aussi.

1295

Mais je suis content d'être venu et on va garder le contact avec vous pour intégrer éventuellement dans ce qu'on va dire au ministre vos opinions et vos vues.

1300 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1305

LISE MAISONNEUVE, s. o.